



## Edito

Une année s'achève et avec elle se terminent des travaux importants réalisés pour l'embellissement de notre village. Ces travaux qui se sont étalés sur plusieurs mois, vous auront sans doute causé quelques désagréments, en particulier vous les riverains immédiats du chantier. Mais nos aînées ne disaient-elles pas jadis qu'« il fallait parfois souffrir pour être belle ». Ces travaux étaient programmés par toute mon équipe dès 2001 et nous nous efforcerons de continuer l'embellissement de notre village, en particulier nous continuerons l'enfouissement des réseaux par tranches successives, avec ou sans subventions européennes.

Une année qui s'achève aussi par l'embrasement des banlieues de nos grandes villes. Un effet récurrent du chômage, de l'intégration, d'un urbanisme inadapté qui s'extériorise. Que nos dirigeants prennent conscience de ces problèmes avant qu'ils ne gagnent nos cités proches. Mais évitons l'amalgame.

Une année s'achève et avec elle son lot de souffrances et de peines mais aussi de joies et de satisfactions. Une année qu'on peut traduire dans notre commune par un nombre exceptionnel de mariages mais malheureusement aussi par un nombre non moins important de décès. Seules quatre naissances sont venues égayer les foyers de nos jeunes couples. Nos écoles connaîtront-elles bientôt un problème d'effectifs ?

Une année nouvelle se présente. Que nous réservera-t-elle? Il est une coutume en début d'année, de se la souhaiter la plus heureuse, la plus harmonieuse, la plus créative possible. Mes vœux changeront-ils quelque chose à votre quotidien? Toujours est-il que je ne veux pas déroger à la coutume et vous souhaiter donc de joyeuses fêtes de fin d'année 2005 et de tout cœur une bonne et heureuse année 2006.

## L'événement

*Le Maire,  
les Adjointes,  
les Conseillers Municipaux  
et le Personnel communal  
vous souhaitent une Bonne et Heureuse  
Année 2006*

et vous invite à la réception de Présentation des Vœux  
qui aura lieu le samedi 7 janvier 2006 à 20 heures  
au Foyer d'Altviller.



## Sommaire

Informations communales.....	p1
Conseil de fabrique .....	p7
ASCA .....	p8
Chorale .....	p9
Notre-Dame du Rosaire .....	p9
ASSE.....	p10
APE .....	p10



## L'enfouissement des réseaux

Il s'agit, dans le cadre de l'embellissement de notre village de faire disparaître cette « toile d'araignée » de fils électriques et téléphoniques qui enlaidit nos rues. Une première tranche a été définie: la rue de Romazières et une partie de la rue de l'église..

L'étude et la maîtrise d'œuvre ont été confiées au Cabinet Techni-Conseil de Pont-à-Mousson, cabinet qui par la suite a également assuré l'étude et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place centrale.

Le marché, mis en adjudication, a été attribué pour la partie terrassement à l'Entreprise BÂTI -TP, la partie terrassement et pose des gaines pour une somme de 109.200 euros HT. et la partie câblage et branchements pour un montant de 4.380 euros HT.

La partie câblage et branchements a été sous-traitée à l'Entreprise SOBECA. Toutes les maisons seront alimentées en souterrain et 10 lampadaires fonctionnels et esthétiques seront posés. Des soucis d'approvisionnement liés à leur fabrication ont quelque peu retardé le chantier.

## L'aménagement de la place centrale

« Réaménager le centre du village en facilitant la circulation des voitures et en privilégiant la sécurité des piétons » était notre objectif dès 2001. L'aménagement n'était pas simple, les paramètres étaient multiples. Après maintes réunions de travail et de simulations grandeur nature un projet a été arrêté. Il n'est sans doute pas parfait mais un certain nombre de problèmes ont été réglés. Des aménagements possibles, pris en compte dès à présent, ajournés pour des raisons financières, pourront être réalisés ultérieurement à moindres frais. L'Entreprise BÂTI-TP, mieux disante lors de la consultation, a réalisé les travaux pour un coût de 85.690 euros HT.

**Travaux connexes:** Dans le cadre des futurs travaux de raccordement des réseaux d'eaux usées de la commune et de ceux de Lachambre et de Holbach à la station d'épuration de Folschviller, le Syndicat Intercommunal

## Le financement

Au départ, le financement de ces projets a été inclus dans le contrat du Schéma d'Aménagement des Communes Rurales (S.A.C.R.) du Conseil Général. Une subvention de 40% du montant des travaux a été accordée. Subvention devenant caduque au 31 décembre de cette année.

Une subvention de 50% était à espérer du Fond Européen de Développement et d'Embellissement Rural (F.E.D.E.R). Cette subvention se fait toujours attendre. Certains indices nous font même croire qu'elle ne sera jamais accordée.

Pour mener à terme les travaux, en supprimant tous les travaux paysagers et d'embellissement, pour ne pas laisser perdre la subvention départementale, le Conseil municipal, profitant des taux d'intérêts exceptionnellement bas a décidé d'avoir recours à un emprunt de 200.000 euros, au taux annuel fixe de 3,29% l'an, remboursable en 20 ans pour boucler le plan de financement.





d'Assainissement des 3 Vallées a réalisé des travaux de mise en attente de conduites dans la traversée.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst. sollicité pour des travaux similaires dans le cadre du projet de renforcement du réseau d'eau potable n'a pas donné suite à notre demande. Dommage !

**Echange de terrain :** Lors de la réalisation de ces travaux, il s'est avéré qu'un terrain de 0,44 ares, inclus dans le domaine public depuis de nombreuses années, était la propriété de M. Bernard Guerber. Ce dernier a demandé à la Commune un échange contre un terrain équivalent en surface devant sa maison d'habitation. A noter que la façade de la maison Guerber est en limite de propriété.

M. Guerber a ensuite proposé à la Commune d'acquérir tout le parterre de 1,29 ares attenant à sa maison en échange de son terrain d'une contenance de 0,44 ares et d'une soulte de 10.000 euros, tous frais (aménagement, arpentage, notaire,...) à sa charge. Une enquête publique pour déclasser la partie du domaine public et réaliser la transaction est nécessaire. Le Conseil municipal, après débat, a donné son accord de principe à l'échange, se réservant une décision définitive à l'issue de l'enquête publique.



## Démission de deux conseillers municipaux

Le 4 octobre 2005, 2 conseillers municipaux ont jugé bon de démissionner du conseil municipal. Leurs principales raisons sont le désaccord avec l'aménagement de la place centrale du village (notamment le financement) ainsi qu'un "manque de communication".

C'est le 25 mars 2002 que le conseil municipal a décidé de lancer le projet d'aménagement de la place centrale, notamment en sollicitant la subvention départementale baptisée SACR (Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales). D'un autre côté un dossier a été déposé le 13/01/2003 auprès des instances Européennes afin de tenter d'obtenir jusqu'à 50% de subvention.

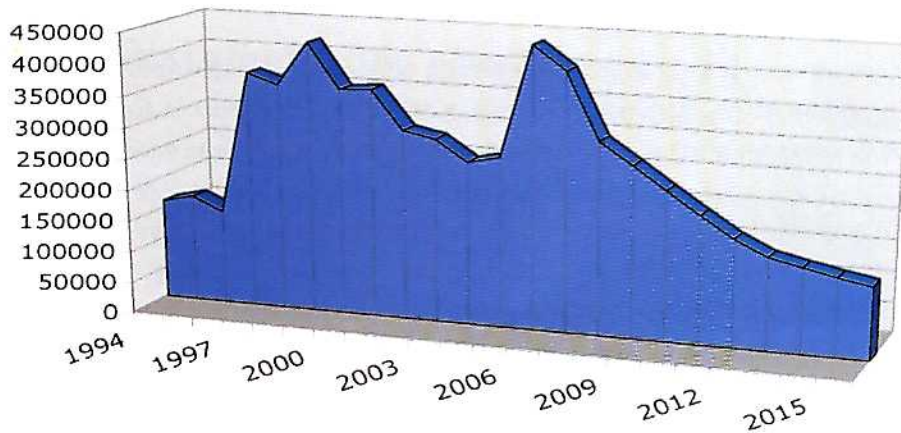
Le Conseil Général nous a accordé une aide à hauteur de 40 % du budget prévisionnel de 250 7595 Euros hors taxes ( soit 103 038 Euros). Pendant ce temps, les services de la préfecture nous font savoir qu'il est nécessaire d'intégrer une forte part d'embellissement ( plantation) au projet pour avoir une chance de recevoir les aides Européennes, le dossier est donc revu par le bureau technique. A ce moment le Conseil Municipal décide que les plantations ne seraient pas faites en cas de refus des fonds Européens, mais il n'a pas été dit que nous ne faisons rien !

**Budget 2005 :** Les travaux sont inscrits au budget primitif ainsi qu'un projet d'emprunt pour les financer. Le budget est voté à l'unanimité !!!

Nous décidons de commencer les travaux d'enfouissement des réseaux et de sécurisation de la place centrale qui doivent être exécutés en 2005, et ainsi assurer le versement des subventions de Conseil Général.



## Evolution de la dette (en Euros par an)



Les démissionnaires reprochent également trop peu de réunions :

la vérité est 1 convocation de la commission des travaux tous les jeudi d'août à octobre !!

De plus le Conseil Municipal a été réuni 3 fois en 3 mois !

A vous d'en juger...

## Village fleuri

Cette année encore, la municipalité a reconduit le concours communal de maisons fleuries. Certains parmi vous ont également participé au concours départemental.

Le 27 juillet dernier, le jury (quatre conseillers municipaux de Valmont et de Guenviller) qui ignorait l'identité des concurrents a parcouru notre village et attribué une note à chaque maison fleurie, en toute impartialité. Leur rôle n'était pas facile face à la multiplication de vos efforts et le nombre croissant de participants. La moyenne de leurs notes nous a permis de faire notre classement.

Dix familles ont été récompensées, à savoir Marguerite et Gérard André, Germaine et Antoine Bischoff, Liliane Bischoff, Monique et Adolphe Bousser, Francine et Angelo Dormio, Béatrice et Jean-Luc Henrion, Elisabeth et Gilles Mathieu, Geneviève et Fernand Noé, Chantal et Marc Pochon, Denise et Jean-Paul Weber.

Les lauréats se sont retrouvés le 18 novembre dernier en mairie, pour la remise de leur prix.

Si notre village est de plus en plus fleuri chaque année, malgré une météorologie pas toujours favorable, c'est grâce à vous, de plus en plus nombreux. Nous espérons qu'en 2006, vous continuerez dans ce sens afin que notre village soit de plus en plus fleuri.



